



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024011

Domaine : 7.5.2

Date de convocation : 24 mai 2024

Date de l'affichage : 24 mai 2024

Date d'affichage de la délibération : 31 mai 2024

Objet : 11 – Subvention ateliers scolaires – Année scolaire 2023 /2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures,

Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO

Monsieur Frédéric DIVIALLE a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 32 (Monsieur Frédéric DIVIALLE ne participe pas au vote)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Alexandre KARADJINOV, adjoint au maire chargé de l'Education,

VU la loi 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les crédits qui seront ouverts au budget primitif de l'exercice 2024,

CONSIDERANT la volonté de favoriser la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires au temps scolaire,

CONSIDERANT que le cadre d'intervention des ateliers scolaires est le suivant :

- Une durée d'intervention limitée dans le temps de 6 à 8 semaines d'intervention,
- Un coût horaire de 40 euros maximum,
- Un atelier par classe avec un intervenant extérieur,
- Production d'une facture attestant de l'atelier.

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Education,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de l'attribution de subventions aux ateliers scolaires aux coopératives des écoles, pour l'année scolaire 2023/2024, pour un montant total de 18 880 euros, répartis de la manière suivante :

<b>Ecole</b>	<b>Discipline</b>	<b>Classes</b>	<b>Montant</b>
Pablo Neruda Elémentaire	Break Dance hip-hop	10	<b>3 200 €</b>
Longues Rayes	Bien être par le chant	2	<b>640 €</b>
Grillon	Danse	9	<b>2 880 €</b>
Dix Arpents Elémentaire	Break Dance hip-hop	2	<b>640 €</b>
Butte Elémentaire	Danse	3	<b>960 €</b>
Dix Arpents Maternelle	Arts plastiques	3	<b>960 €</b>
Dix Arpents Elémentaire	Chorale	4	<b>1 280 €</b>
Dix Arpents Maternelle	Tennis	1	<b>320 €</b>
Butte Elémentaire	Musique du monde	2	<b>640 €</b>
Longues Rayes	Tennis	4	<b>1 280 €</b>
Longues Rayes	Comédie musicale	4	<b>1 280 €</b>
Challe	Hand	6	<b>1 920 €</b>
Henri Fillette Maternelle	Basket	2	<b>640 €</b>
Henri Fillette Elémentaire	Littéraire	6	<b>1 920 €</b>
Simone Veil Elémentaire	Arts du cirque	1	<b>320 €</b>
<b>Total</b>		<b>59</b>	<b>18 880 €</b>

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
 Vice-Président de la Communauté  
 d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
 Conseiller régional d'Ile-de-France